



À propos du
Sous-secrétariat
aux marchés publics

Acheteurs

Fournisseurs

Pages vedettes

Faire affaire avec
les ministères
et organismes

Documents types
d'appels d'offres
pour les
acheteurs publics

Partenariats
public-privé

Normes ISO

Entrepreneurs en déneigement de routes

AVIS

[Avis aux fournisseurs](#) [Contrats de déneigement](#) (20 Ko)


Pour les services de déneigement et de déglacage de routes pour le ministère des Transports (MTQ), votre entreprise doit être inscrite au Fichier des fournisseurs du gouvernement.

Pour les **contrats dont le coût est estimé à plus de 10 000 \$ et à moins de 100 000 \$**, le ministère des Transports doit demander des noms au Service du fichier pour la sous-région où les travaux seront exécutés. À partir de cette liste, tous les fournisseurs spécifiés sur la liste de noms fournie par le fichier seront invités à soumissionner pour cet appel d'offres.

Pour les **contrats dont le coût est estimé à plus de 100 000 \$**, un avis d'appels d'offres est publié par le ministère des Transports dans le système électronique d'appel d'offres [SEAO](#). Ces appels d'offres sont réservés aux fournisseurs inscrits au niveau approprié du fichier qui ont, selon leur déclaration d'inscription, au moins le nombre de camions requis pour exécuter le contrat.

- [Définitions](#)
- [Réglementation concernant la conclusion des contrats de déneigement](#)
- [Conditions d'inscription](#)
- [Procédure d'inscription au Fichier dans la spécialité « déneigement » \(formulaires\)](#)
- [Mode de fonctionnement du Fichier dans la spécialité « déneigement »](#)
- [Mesures de sanction](#)
- [Confidentialité des dossiers d'inscription et Accessibilité de l'information](#)
- [Liste numérique des sous-régions du Fichier dans la spécialité « déneigement » / Centres de services du ministère des Transports du Québec](#)
- [Pour nous joindre](#)

[Haut de la page](#)

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2002.

AVIS AUX FOURNISSEURS

CONTRATS DE DÉNEIGEMENT

FIN DE LA PUBLICATION DES APPELS D'OFFRES DANS LES QUOTIDIENS

Veillez noter que, dans un souci d'efficacité, le ministère des Transports du Québec a cessé de publier dans les quotidiens et hebdomadaires locaux les appels d'offres publics relatifs à l'exécution des contrats de services de déneigement.

Ces appels d'offres ne seront désormais diffusés que par l'intermédiaire du système électronique d'appel d'offres SEAO.

Téléphone : 1 866 669-SEAO (7326)

Site Internet : www.seao.ca

Les fournisseurs pourront continuer de consulter les dossiers d'appel d'offres dans les directions territoriales.

À propos du
Sous-secrétariat
aux marchés publics

Acheteurs

Fournisseurs

Pages vedettes

Faire affaire avec
les ministères
et organismes

Documents types
d'appels d'offres
pour les
acheteurs publics

Partenariats
public-privé

Normes ISO

Définitions

À moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

Déneigement de routes

Des travaux reliés au déneigement et au déglacage de routes sous la gestion du ministre des Transports, ainsi que de quais, d'aéroports ou d'autres infrastructures de transport dont le ministre des Transports est responsable de l'entretien.

Entrepreneur / Fournisseur

Une personne morale ou physique ou une société, à l'exception d'un organisme public au sens de l'article 3 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, (L.R.Q., c. A-2.1), d'un ministère ou d'un organisme d'un autre gouvernement, d'un conseil de bandes, d'un fonds au bénéfice des personnes incarcérées constitué en vertu de l'article 22.01 de la *Loi sur les services correctionnels* (L.R.Q., c.S-4.01) ou d'une personne morale sans but lucratif autre qu'un centre de travail adapté.

Établissement

Un lieu où le fournisseur exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Fichier ou Fichier des fournisseurs

Le Fichier des fournisseurs du gouvernement.

Montant estimé des travaux

Dépense estimée de la première année du contrat excluant les frais pour les matériaux de déglacage.

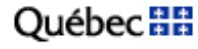
Sous-région

Chacun des territoires correspondant aux territoires desservis par les centres de services définis par la carte présentant l'organisation territoriale du ministère des Transports en vigueur au 1^{er} mars de chaque année.

Sous-région limitrophe

Toute sous-région contiguë de la sous-région du lieu des travaux et qui y est reliée par une route; les sous-régions séparées par le fleuve Saint-Laurent ne sont pas limitrophes.

Voyez la [liste des sous-régions et des sous-régions limitrophes](#).



À propos du
Sous-secrétariat
aux marchés publics

Acheteurs

Fournisseurs

Pages vedettes

Faire affaire avec
les ministères
et organismes

Documents types
d'appels d'offres
pour les
acheteurs publics

Partenariats
public-privé

Normes ISO

Réglementation concernant la conclusion des contrats de déneigement de routes

Qu'est-ce qu'un contrat de déneigement

Un contrat de services pour des travaux reliés au déneigement et au déglçage de routes sous la gestion du ministre des Transports, ainsi que de quais, d'aéroports ou d'autres infrastructures de transport dont le ministre des Transports est responsable de l'entretien.

Procédures d'appel d'offres dans le domaine du déneigement

Conformément, au [Règlement sur les contrats d'approvisionnement, de construction, de services des ministères et organismes publics](#) pour conclure un contrat de déneigement estimé à plus de 10, 000 \$, le ministre des Transports doit procéder par appel d'offres auprès d'entrepreneurs en déneigement inscrits au Fichier sauf si le contrat est conclu avec une municipalité.

Puisqu'il y a obligation de recourir au Fichier pour la spécialité « déneigement », nous vous suggérons de vous y inscrire.

▲ [Haut de la page](#)



> [Marchés publics](#) > [Faire affaire avec les ministères et organismes](#) > [Entrepreneurs en déneigement](#)

À propos du
Sous-secrétariat
aux marchés publics

Acheteurs

Fournisseurs

Pages vedettes

Faire affaire avec
les ministères
et organismes

Documents types
d'appels d'offres
pour les
acheteurs publics

Partenariats
public-privé

Normes ISO

Conditions d'inscription

Pour s'inscrire au Fichier, un entrepreneur doit obligatoirement remplir chacune des conditions spécifiées dans le tableau suivant selon les niveaux de contrat concernés :

Résumé des exigences d'inscription dans la spécialité déneigement

Montant estimé des travaux	Exigences d'inscription
<p>Niveau 1</p> <p>de 10 000 \$ à 99 999 \$</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● avoir un établissement au Québec situé dans la sous-région d'inscription¹ ● avoir au cours de deux des huit années précédant l'inscription, réalisé des contrats de déneigement et de déglçage des routes pour le compte du ministère des Transports du Québec, d'une municipalité, de Hydro-Québec, de la Société d'énergie de la Baie James ou du gouvernement fédéral <p style="text-align: center;">ou</p> <ul style="list-style-type: none"> ● avoir à son service une personne possédant au moins quatre ans d'expérience en travaux de déneigement pour le compte de l'un ou l'autre de ceux-ci <ul style="list-style-type: none"> ● avoir un établissement au Québec ou dans un des territoires visés par les accords applicables ● avoir au cours de cinq des huit années précédant l'inscription², réalisé des contrats de déneigement et de déglçage des routes pour le compte du ministère des Transports du Québec, d'une municipalité, de Hydro-Québec, de la Société d'énergie de la Baie James ou du gouvernement fédéral ou lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, pour le compte d'une municipalité ou d'un gouvernement visés par cet accord
<p>Niveau 2</p> <p>100 000 \$ et plus</p>	

(en vertu des [accords de libéralisation des marchés publics](#))

1 Voir [la liste des sous-régions](#)

2 Voir [les précisions quant à la notion d'expérience](#)

[▲ Haut de la page](#)

[[Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Contactez-nous !](#) | [Aide](#) | [Documentation](#) | [Recherche](#)] [[Emplois au gouvernement : réguliers et occasionnels](#)] [[GIRES](#)]
[[Ministre](#) | [Secrétariat](#) | [Budget de dépenses](#) | [Ressources humaines](#) | [Inforoute gouvernementale](#) | [Marchés publics](#) | [Services gouvernementaux](#)]

Québec 

© [Gouvernement du Québec, 2002](#)

À propos du
Sous-secrétariat
aux marchés publics

Acheteurs

Fournisseurs

Pages vedettes

Faire affaire avec
les ministères
et organismes

Documents types
d'appels d'offres
pour les
acheteurs publics

Partenariats
public-privé

Normes ISO

Procédure d'inscription au Fichier dans la spécialité « déneigement de routes ».

Pour s'inscrire au Fichier, un entrepreneur doit remplir les documents suivants :

NOTE IMPORTANTE

Les entrepreneurs intéressés à s'inscrire devront remplir les formulaires et les retourner, dans les plus brefs délais, afin que leur inscription puisse être renouvelée lors des premiers appels d'offres du ministère des Transports, vers le début de mai 2004. Le Service du fichier se réserve un délai de 10 jours ouvrables, à partir de la date de réception des documents, pour confirmer l'inscription d'un entrepreneur et les dossiers seront traités par ordre chronologique d'entrée.

- **Formulaire d'inscription de Base 1;**
- **Formulaire d'inscription 6.**

Ne pas oublier de consulter les « Guides d'inscription » pertinents aux divers formulaires à compléter.

À chaque année, le Fichier exige que les entrepreneurs en déneigement complètent à nouveau le formulaire d'inscription de base 1 et le formulaire d'inscription 6.

À cette fin, le Fichier s'adresse à chacun des fournisseurs INSCRIT pour l'inviter à mettre à jour son dossier et lui transmet alors de nouveaux formulaires d'inscription à remplir.

L'entrepreneur devra retourner ces formulaires et les autres documents requis dans les délais prescrits pour mettre à jour son dossier. Par la suite les entrepreneurs qui n'auront pas renouvelé leur inscription à la date prévue, verront leur dossier annulé.

Pour demeurer inscrit au Fichier, un fournisseur doit satisfaire en tout temps aux conditions du niveau de son inscription

Formulaires d'inscription au fichier des fournisseurs sur Internet

Les formulaires sont disponibles en format Acrobat  (PDF) de la compagnie Adobe. Le logiciel [Acrobat Reader](#) d'Adobe est nécessaire pour la lecture des documents PDF.

Veillez prendre note que ces formulaires ont été mis en page sous le format $8\frac{1}{2}$ x 14 po.



De plus, une version « Microsoft Word 97 » est aussi disponible pour vous permettre de compléter directement les formulaires à votre écran.

IMPORTANT : Vous devez lire la [note ci-jointe](#) qui contient des indications importantes lors de l'utilisation de cette version « Word » de formulaires.



De plus, ne pas oublier de consulter les « Guides d'inscription » pertinents aux divers formulaires à compléter.

Tous les formulaires dûment complétés et signés devront être retournés par courrier postal à l'adresse mentionnée plus bas.

Formulaire d'inscription de Base :

-  [Formulaire inscription de Base 1 \(FF-1\) \[29 KB\] \(version Word\)](#)
-  [Guide inscription de Base 1-A \(FF-1-A\) \[33 KB\]](#)

Formulaire d'inscription approprié :

-  [Formulaire inscription 6 \(FF-6\) \[32 KB\] \(version Word\)](#)
-  [Guide inscription 6-A \(FF-6-A\) \[19 KB\]](#)

Vous devez imprimer ces documents sous le format $8\frac{1}{2}$ x 14 po., les compléter et nous les retourner par le courrier postal uniquement à l'adresse suivante :

Service du Fichier
Conseil du trésor
Édifice H
875, Grande Allée Est, section 3-B-2
Québec (Québec) G1R 5R8

Un entrepreneur doit compléter les formulaires d'inscription prévus à cet effet. Sur ces formulaires, en plus des renseignements généraux d'usage, l'entrepreneur doit fournir les informations concernant son expérience et déclarer le nombre de camions dont il est propriétaire ou locataire à long terme.

Toute intervention du Fichier affectant l'inscription d'un entrepreneur lui est toujours confirmée par l'envoi d'un document intitulé « État du dossier » qui précise les spécialités et les niveaux de contrat dans lesquels il est inscrit, ainsi qu'un numéro de fournisseur. L'utilisation de ce numéro facilite toute communication avec le Fichier.

Précisions relatives à certaines informations exigées au document d'inscription.

Camions :

Précisions quant aux camions déclarés dans le formulaire par l'entrepreneur (entité juridique) qui désire s'inscrire au Fichier.

L'entrepreneur doit déclarer, au moment de son inscription, uniquement les camions de déneigement et de déglacage de routes :

- dont il est propriétaire ou locataire pour une durée d'un an ou plus ;

- qui sont maintenus en bon état de fonctionnement ;
- qui ont une capacité minimale de 15 400 kg et dont l'âge est inférieur à 20 ans ;
- qui sont immatriculés au nom de l'entrepreneur (entité juridique) auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec ou lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, auprès du ministère ou de l'organisme compétent dans une province ou un territoire visé par cet accord ;
- pour un nombre maximum de 10 ;
- qui sont ou qui peuvent être équipés des outillages requis pour le déneigement et le déglçage de routes, tels que charrue, lame latérale, benne à épandage de sel et d'abrasifs.

Note importante :

Seules les copies des certificats d'immatriculation des camions qui répondent aux critères précédents doivent être jointes au formulaire d'inscription.

Cependant, pour l'exécution du contrat, il est possible que d'autres types d'équipements soient requis de l'entrepreneur.

Établissement :

Un fournisseur ne peut déclarer plus d'un établissement dans une sous-région. Voyez la [liste numérique des sous-régions](#) .

Expérience :

De façon générale, l'expérience de l'entrepreneur est rattachée à son entité juridique . Tout changement d'entité juridique peut faire en sorte que l'expérience se rattachant à l'entité initiale ne soit pas considérée aux fins d'inscription de la nouvelle entité.

L'expérience reconnue est celle liée au déneigement et au déglçage de routes uniquement. Le déneigement de terrain de stationnement, de cours intérieures, de chemins d'accès privés ne sont pas des expériences reconnues.

Un fournisseur qui était **déjà inscrit** au niveau 2 au Fichier et **qui désire renouveler son inscription lors du processus annuel de mise à jour des dossiers**, doit, au cours de cinq des dix années précédant l'inscription, avoir réalisé des contrats de déneigement et de déglçage de routes pour le compte du ministère des Transports, d'une municipalité, de Hydro-Québec, de la Société de la Baie James ou du gouvernement fédéral ou lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, pour le compte d'une municipalité ou d'un gouvernement visés par cet accord.

Cependant pour une première inscription ou pour tout fournisseur **qui a cessé, à un moment ou à un autre d'être inscrit au Fichier au niveau 2** et qui veut se réinscrire, l'exigence d'inscription s'applique, c'est-à-dire la réalisation de contrats de déneigement au cours de cinq des huit années précédant l'inscription.

Note importante:

Tel qu'exigé sur le formulaire d'inscription, l'entrepreneur devra fournir, de façon détaillée, les références de son expérience en précisant les contrats qu'il a réalisés, leur année de réalisation et le nom du ministère, de la municipalité ou de l'organisme pour le compte duquel le contrat a été réalisé.

Des copies de contrats pourront être exigées du Fichier.

Il incombe au fournisseur de présenter par écrit tout renseignement pouvant modifier son inscription, qu'il s'agisse :

- d'un changement d'entité légale ;
- d'une modification de raison sociale ;
- d'un changement d'adresse ;
- d'une modification du nombre de camions déclarés ;
- de l'abandon d'un niveau de contrat ;
- etc.

Le Fichier annule automatiquement l'inscription d'un fournisseur si ce dernier :

- est impossible à rejoindre ;
- cesse ses activités ;
- est en faillite ;
- ne rencontre plus l'une ou l'autre des conditions d'inscription.

[▲ Haut de la page](#)

[[Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Contactez-nous !](#) | [Aide](#) | [Documentation](#) | [Recherche](#)] [[Emplois au gouvernement : réguliers et occasionnels](#)] [[GIRES](#)]
[[Ministre](#) | [Secrétariat](#) | [Budget de dépenses](#) | [Ressources humaines](#) | [Inforoute gouvernementale](#) | [Marchés publics](#) | [Services gouvernementaux](#)]

Québec 

© [Gouvernement du Québec, 2002](#)

À propos du
Sous-secrétariat
aux marchés publics

Acheteurs

Fournisseurs

Pages vedettes

Faire affaire avec
les ministères
et organismes

Documents types
d'appels d'offres
pour les
acheteurs publics

Partenariats
public-privé

Normes ISO

Mode de fonctionnement du Fichier dans la spécialité « déneigement »

Modalités d'utilisation des listes de fournisseurs

Pour les contrats de niveau 1, c'est-à-dire pour les contrats dont le montant estimé des travaux est de plus de 10 000 \$ et inférieur à 100 000 \$:

- à la demande du ministère des Transports, le Fichier transmet le nom de tous les fournisseurs inscrits à ce niveau, dans la sous-région où sont prévus les travaux, ainsi que ceux inscrits dans les sous-régions limitrophes qui possèdent le nombre de camions déterminé par le ministère.

Pour les contrats de niveau 2, c'est-à-dire dont le montant estimé des travaux est de 100 000 \$ et plus, le ministère des Transports procède par appel d'offres public et le texte de l'appel d'offres fera notamment mention que :

- « seules seront considérées les soumissions présentées par des entrepreneurs qui sont inscrits au niveau 2 du Fichier, qui ont selon leur déclaration, au moins le nombre de camions requis pour pouvoir exécuter le contrat. »

Note importante :

Il est essentiel pour l'entrepreneur qui participe à un appel d'offres de soumissionner sous le nom complet (entité juridique et raison sociale ou nom du regroupement) sous lequel il s'est inscrit au Fichier.

La façon de publier les appels d'offres publics

Le ministère des Transports du Québec publie ses appels d'offres en services de déneigement dans le système électronique d'appel d'offres [SEAO](#).

Téléphone : 1 800 964-6379

Internet : www.seao.ca

Les fournisseurs intéressés pourront continuer de consulter les dossiers d'appels d'offres dans les directions territoriales concernées du ministère des Transports du Québec.

À propos du
Sous-secrétariat
aux marchés publics

Acheteurs

Fournisseurs

Pages vedettes

Faire affaire avec
les ministères
et organismes

Documents types
d'appels d'offres
pour les
acheteurs publics

Partenariats
public-privé

Normes ISO

Mesures de sanction

Des vérifications peuvent être effectuées, en tout temps, par le Fichier, afin de s'assurer que ses exigences soient respectées par les entrepreneurs inscrits.

La réglementation prévoit des mesures de sanction. Tout entrepreneur est passible de radiation du Fichier dans les cas suivants :

1. Omission d'informer le Fichier de tout changement à son dossier :

Tout entrepreneur qui omet d'informer le Fichier qu'il ne satisfait plus aux conditions du niveau de son inscription, ou qu'il y a eu des changements dans les informations concernant le nombre de camions déclarés, est radié du Fichier et ne peut présenter une nouvelle demande d'inscription avant l'expiration d'un délai couvrant deux périodes successives d'octroi de contrats.

2. Fausse déclaration :

Tout entrepreneur qui fait une fausse déclaration lors de l'inscription ou à la présentation d'une soumission est radié du Fichier dans la spécialité « déneigement » et il ne peut s'y réinscrire avant l'expiration d'un délai couvrant deux périodes successives d'octroi de contrats.

3. Rapport de rendement insatisfaisant :

Tout entrepreneur qui obtient un rapport de rendement insatisfaisant dans une sous-région donnée ou qui refuse d'exécuter un contrat de déneigement en tout ou en partie dans cette même sous-région, n'est pas admis à soumissionner dans cette sous-région ou les sous-régions limitrophes avant l'expiration d'un délai couvrant une période d'octroi de contrats.

Tout entrepreneur qui obtient deux rapports de rendement insatisfaisant à l'intérieur d'une période de trois ans, est radié du Fichier dans la spécialité « déneigement » et ne peut s'y réinscrire avant l'expiration d'un délai couvrant deux périodes successives d'octroi de contrats.

▲ [Haut de la page](#)



À propos du
Sous-secrétariat
aux marchés publics

Acheteurs

Fournisseurs

Pages vedettes

Faire affaire avec
les ministères
et organismes

Documents types
d'appels d'offres
pour les
acheteurs publics

Partenariats
public-privé

Normes ISO

Confidentialité des dossiers d'inscription

Les renseignements nominatifs demandés sont indispensables pour assurer une bonne gestion du Fichier des fournisseurs. Conformément aux stipulations de l'article 65 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q. c.A-2.1), les renseignements ainsi recueillis sur le formulaire d'inscription, de même que tout autre renseignement nominatif ajouté au dossier par la suite, seront traités de façon confidentielle et ne seront communiqués qu'au seul personnel des ministères et des organismes du gouvernement concerné par l'acquisition de services.

Accessibilité de l'information

Le Fichier fournit, sur demande formulée à la personne responsable de l'accès, la liste des fournisseurs inscrits au Fichier, laquelle comprend le nom, l'adresse, le numéro de téléphone d'affaires, le territoire desservi, le niveau de contrat du fournisseur, le nombre de camions ou les spécialités qu'il possède. Dans ce cas, des frais de reproduction peuvent être exigés.

Le fournisseur inscrit est également informé de ses droits d'accès et de rectification. Un fournisseur peut en tout temps s'adresser au Fichier pour vérifier les renseignements contenus dans son dossier et, au besoin, demander à ce qu'ils soient corrigés.

Pour toute demande, il devra s'adresser à la répondante de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.

Madame Lise Gariépy
Répondante de l'accès aux documents
Service du fichier
Édifice H
875, Grande Allée Est, section 3-B-2
Québec (Québec) G1R 5R8
Téléphone : (418)644-6247
Télécopieur : (418)646-4613
Courriel : lise.gariepy@sct.gouv.qc.ca

En cas d'insatisfaction, il pourra s'adresser au responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels dont les coordonnées apparaissent ci-dessous:

Bureau de la protection des renseignements personnels et confidentiels
Grefe
Secrétariat du Conseil du trésor
Édifice J
885, Grande Allée Est, bureau 4.09
Québec (Québec) G1R 6C2

Téléphone : (418) 528-6108
Télécopieur : (418) 643-4877

Courriel : greffe@sct.gouv.qc.ca

Une demande d'accès peut être écrite ou verbale. Toutefois, seule une décision sur une demande acheminée par écrit est susceptible de révision en vertu de la Loi sur l'accès.

[▲ Haut de la page](#)

[[Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Contactez-nous !](#) | [Aide](#) | [Documentation](#) | [Recherche](#)] [[Emplois au gouvernement : réguliers et occasionnels](#)] [[GIRES](#)]
[[Ministre](#) | [Secrétariat](#) | [Budget de dépenses](#) | [Ressources humaines](#) | [Inforoute gouvernementale](#) | [Marchés publics](#) | [Services gouvernementaux](#)]

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2002

À propos du
Sous-secrétariat
aux marchés publics

Acheteurs

Fournisseurs

Liste numérique des sous-régions du Fichier dans la spécialité «déneigement»

Centres de services du ministère des Transports du Québec

Pages vedettes

Faire affaire avec
les ministères
et organismes

Documents types
d'appels d'offres
pour les
acheteurs publics

Partenariats
public-privé

Normes ISO

No	Nom de la sous-région	No des sous-régions limitrophes				
3171	Îles-de-la-Madeleine					
3172	Gaspé	3174	3173			
3173	Sainte-Anne-des-Monts-Est	3172	3174	3375		
3174	New Carlisle	3172	3173	3371		
3271	Nicolet	3274	3275	3475	5372	
3274	Victoriaville	3271	3275	3472	3475	5774
3275	Drummondville	3271	3274	5372	5774	
3371	Mont-Joli	3174	3372	3373	3375	
3372	Cabano	3371	3373	3374		
3373	Saint-Georges-de-Cacouna	3371	3372	3374		
3374	Saint-Pascal	3372	3373	3473		
3375	Sainte-Anne-des-Monts-Ouest	3173	3371			
3471	Beauceville	3472	3474	3475	3476	5771
3472	Black Lake	3274	3471	3475	5771	5772
3473	Saint-Jean-Port-Joli	3374	3474	3476		
3474	Saint-Charles-de-Bellechasse	3471	3473	3475	3476	
3475	Laurier-Station	3271	3274	3471	3472	3474
3476	Lac-Etchemin	3471	3473	3474		

3571	Havre-Saint-Pierre	3572					
3572	Sept-Îles	3571	3573				
3573	Baie-Comeau	3572	3574				
3574	Bergeronnes	3573	3671	3971			
3671	Chicoutimi	3574	3672	3971			
3672	Alma	3671	3771	3972			
3771	Roberval	3672	3772	3872			
3772	Chibougamau	3771	5871				
3872	Shawinigan	3771	3873	3973			
3873	Cap-de-la-Madeleine	3872	3973	5571			
3971	La Malbaie	3574	3671	3972			
3972	Québec	3672	3971	3973			
3973	Cap-Santé	3872	3873	3972			
5171	Laval	5172	5270	5573	5574		
5172	Repentigny	5171	5270	5571			
5270	Île-de-Montréal	5171	5172	5473			
5371	Boucherville	5372	5471	5474			
5372	Saint-Hyacinthe	3271	3275	5371	5373	5474	5774
5373	Foster	5372	5474	5773	5774		
5471	Napierville	5371	5472	5474			
5472	Ormstown	5471					
5473	Vaudreuil	5270					
5474	Iberville	5371	5372	5373	5471		
5571	Joliette	3873	5172	5573			
5573	Saint-Jérôme	5171	5571	5574	5575	5671	
5574	Lachute	5171	5573	5671			
5575	Mont-Laurier	5573	5671	5674			
5671	Papineauville	5573	5574	5575	5672		
5672	Gatineau	5671	5673	5674			

5673	Campbell's Bay	5672	5674				
5674	Maniwaki	5575	5672	5673	5871		
5771	Lac-Mégantic	3471	3472	5772			
5772	Cookshire	3472	5771	5773	5774	5775	
5773	Sherbrooke	5772	5774	5775			
5774	Richmond	3274	3275	5372	5373	5772	5773
5775	Magog	5373	5772	5773			
5871	Val-d'Or	3772	5674	5872	5873		
5872	Rouyn-Noranda	5871	5873	5874	5875		
5873	Amos	5871	5872	5874			
5874	Macamic	5872	5873				
5875	Ville-Marie	5872					

Cette liste a été mise à jour selon les informations disponibles en mars 2004.

[▲ Haut de la page](#)

[[Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Contactez-nous !](#) | [Aide](#) | [Documentation](#) | [Recherche](#)] [[Emplois au gouvernement : réguliers et occasionnels](#)] [[GIRES](#)]
 [[Ministre](#) | [Secrétariat](#) | [Budget de dépenses](#) | [Ressources humaines](#) | [Inforoute gouvernementale](#) | [Marchés publics](#) | [Services gouvernementaux](#)]

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2002.



À propos du
Sous-secrétariat
aux marchés publics

Acheteurs

Fournisseurs

Pages vedettes

[Faire affaire avec
les ministères
et organismes](#)

[Documents types
d'appels d'offres
pour les
acheteurs publics](#)

[Partenariats
public-privé](#)

[Normes ISO](#)

Pour nous joindre

Pour obtenir plus de renseignements sur les façons de faire affaire avec le gouvernement du Québec, il suffit de communiquer avec :

Service du fichier

Secrétariat du Conseil du trésor
Édifice H
875, Grande Allée Est, section 3-B-2
Québec (Québec) G1R 5R8

Téléphone : (418) 643-8463
Sans frais : 1 877 767-2525
Télécopieur : (418) 646-4613
Courriel : fichier.fournisseurs@sct.gouv.qc.ca

Pour des renseignements sur les autres services du Secrétariat du Conseil du trésor :

Direction des communications
Secrétariat du Conseil du trésor
Édifice H
875, Grande Allée Est, section 1-C-1
Québec (Québec)
G1R 5R8

Téléphone : (418) 643-1529
Télécopieur : (418) 643-9226
Adresse de courrier électronique : communication@sct.gouv.qc.ca

[▲ Haut de la page](#)

Êtes-vous immatriculé à l'Inspecteur général des institutions financières? (Voir guide)

Oui Veuillez inscrire votre NEQ (numéro d'entreprise) : _____
(10 chiffres)

Non

Nouvelle inscription :
Le formulaire d'inscription
approprié doit aussi être rempli

OU **Mise à jour annuelle :**
indiquer votre numéro de fournisseur
au fichier _____

OU **Modification à l'inscription de base :**
Indiquer votre numéro de fournisseur
au fichier _____

A IDENTIFICATION DU FOURNISSEUR

1	Nom de l'entité juridique (Nom légal) (Voir guide)		
2	Nom de la raison sociale (S'il y a lieu) (Voir guide)		
3	Adresse commerciale (Voir guide)		
	N°	Rue, rang, avenue, boulevard	Bureau Local Étage
		Ville	Province Code postal
	Adresse postale (À remplir seulement si le courrier ne peut être acheminé à l'adresse commerciale)		
	N.B. : L'ADRESSE POSTALE NE PEUT ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME UN ÉTABLISSEMENT		
4	Téléphone (Ind. rég.)	Télocopieur (s'il y a lieu) (Ind. rég.)	Adresse Courriel (s'il y a lieu)
5	Ressources permanentes Inscrire le nombre de ressources permanentes qui travaillent pour le fournisseur identifié en 1, à l'adresse inscrite en 3 : _____		6 Nombre total d'employés au Québec
7	L'adresse commerciale inscrite en 3 est-elle celle : <input type="checkbox"/> de votre principal établissement OU <input type="checkbox"/> d'une succursale		
8	Partagez-vous avec une autre entreprise des locaux, de l'équipement ou du personnel servant à vous qualifier au fichier? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, nom de celle-ci : _____		
9	Cochez le ou les services utilisés pour vous joindre : <input type="checkbox"/> Personnel <input type="checkbox"/> Répondeur <input type="checkbox"/> Service <input type="checkbox"/> Autres, sur place téléphonique téléphonique spécifier : _____		10 Heures d'ouverture
11	Statut juridique : <input type="checkbox"/> Compagnie <input type="checkbox"/> Société <input type="checkbox"/> Regroupement d'entreprises <input type="checkbox"/> Entreprise individuelle <input type="checkbox"/> Autres, spécifier : _____		

B DÉCLARATION

Je, soussigné-e, déclare être dûment autorisé-e à signer pour et au nom du fournisseur. Après avoir pris connaissance de toute la documentation qui m'est fournie, en relation avec cette inscription, j'atteste que les renseignements qui précèdent sont conformes à la vérité, sachant qu'une fausse déclaration peut être une cause suffisante d'annulation de mon inscription au Fichier des fournisseurs du gouvernement et une cause suffisante de sanction. J'accepte que l'accès à la liste des fournisseurs inscrits au Fichier soit donné.

Lorsqu'il s'agit d'un regroupement d'entreprises, la déclaration est signée par le représentant du groupe.

De plus, j'autorise le Fichier des fournisseurs à avoir accès, en tout temps, à nos installations afin de s'assurer que les exigences du fichier sont respectées.

Nom (en lettres moulées)	Signature	Fonction	Date Année Mois Jour
			_____ _____ _____

Le formulaire « **Inscription de base** » permet l'inscription du fournisseur à un établissement (*lieu commercial où le fournisseur exerce ses activités de façon permanente*) ; lorsque le fournisseur possède plusieurs établissements (*succursales*), il doit les inscrire séparément. À noter **qu'un seul établissement peut être inscrit** par sous-région, par région, ou pour la province de Québec selon que l'inscription est à caractère sous-régional, régional ou provincial.

Pour savoir si l'inscription est à caractère sous-régional, régional ou provincial, bien vouloir vous référer au « **Guide d'inscription** » approprié.

Le fournisseur doit également remplir le(s) formulaire(s) d'inscription approprié(s) afin d'y choisir la(les) spécialité(s) dans laquelle (lesquelles) il désire s'inscrire. Voici la liste des formulaires disponibles :

- Services professionnels liés à la CONSTRUCTION, AUX SCIENCES PHYSIQUES ET À L'INGÉNIERIE DES SOLS ET DES MATÉRIAUX (2);
- ENTREPRENEURS EN DÉNEIGEMENT (6);
- AGENCES DE VOYAGES (7).

Lorsque le fournisseur s'inscrit en « Services professionnels (formulaire 2) » ou pour les « Agences de voyages (formulaire 7) », il doit également remplir un formulaire 5 « Déclaration d'expérience » pour chacune des ressources qui lui permet de se qualifier.

Expédier l'original du formulaire et, s'il y a lieu, les autres documents requis à l'adresse suivante :

Gouvernement du Québec
Secrétariat du Conseil du trésor
Fichier des fournisseurs du gouvernement
Édifice H
875, Grande Allée Est, Section 3-B-2
Québec (Québec) G1R 5R8

Si vous désirez obtenir plus de renseignements, nous vous invitons à communiquer avec nous au numéro de téléphone suivant : (418) 643-8463.
Sans frais pour l'extérieur de la région de Québec : 1 877 767-2525
Télécopieur : (418) 646-4613.

EXPLICATIONS

Immatriculation à l'Inspecteur général des Institutions financières (IGIF)

À moins d'être une personne qui fait affaire sous son propre nom ou une société professionnelle non assujettie à la loi de l'Inspecteur général des Institutions financières (IGIF), toute entreprise, ou chacune des succursales, qui désire s'inscrire au Fichier doit, préalablement, être enregistrée à l'IGIF.

Malgré ce qui précède, une personne ou une société *professionnelle*, non assujettie à la loi, peut s'y enregistrer volontairement dans le but de ne posséder qu'un seul « Numéro d'entreprise du Québec » qui servira à l'identifier partout auprès de l'appareil gouvernemental québécois (*Numéro unique*).

Lignes 1 et 2 : Nom de « l'Entité juridique » et Nom de la « Raison sociale »

Le nom de l'entité juridique doit correspondre au nom légal utilisé pour contracter, alors que la raison sociale (*si vous en possédez une*) peut correspondre à la dénomination sous laquelle vous faites votre publicité.

S'il s'agit d'un regroupement d'entreprises, chacune des composantes doit être identifiée dans cette rubrique.

Ligne 3 : Adresse commerciale de l'établissement que vous inscrivez

Cette adresse est celle du lieu où vous exercez vos activités de façon **permanente** ; c'est-à-dire, un lieu clairement identifié à votre nom et accessible durant les heures normales de bureau.



ENTREPRENEURS EN DÉNEIGEMENT (fournisseurs)

Nouvelle inscription :

OU Renouvellement d'inscription
indiquer votre numéro de fournisseur
au fichier (Voir # sur étiquette du
formulaire 1)

OU Modification à l'inscription de base :
Indiquer votre numéro de fournisseur
au fichier

Cocher les niveaux de contrat désirés : Niveau 1 10 000 \$ à 99 999 \$ --- Niveau 2 100 000 \$ et plus et remplir la déclaration ci-dessous (Attention : si vous désirez les 2 niveaux de contrat, passez directement à la section « POUR M'INSCRIRE AU NIVEAU 2 »).

EXPÉRIENCE (Doit être rattachée à l'entité juridique du fournisseur)

POUR M'INSCRIRE AU NIVEAU 1, je déclare avoir au cours de DEUX (2) des HUIT (8) dernières années, réalisé des contrats de déneigement et de déglacage de route pour le compte du ministère des Transports, d'une municipalité, de Hydro-Québec, de la Société d'énergie de la Baie James ou du gouvernement fédéral.

Inscrire les contrats visés, la saison hivernale et le nom du ministère, de l'organisme ou de la municipalité :
(Sur demande, le fichier pourra exiger copie des contrats)

Saison hivernale année / année	Description du contrat	Ministère / Organisme / Municipalité
1- /		
2- /		

OU je déclare avoir à mon service une personne possédant QUATRE (4) années d'expérience en travaux de déneigement et de déglacage de routes pour le compte de l'un ou l'autre de ceux-ci.

Inscrire le nom de la personne et le nom de ou des employeurs :

POUR M'INSCRIRE AU NIVEAU 2, je déclare avoir au cours de CINQ (5) des HUIT (8) dernières années ou de CINQ (5) des DIX (10) dernières années lorsqu'il s'agit d'un renouvellement d'inscription, réalisé des contrats de déneigement et de déglacage des routes, pour le compte du ministère des Transports, d'une municipalité, de Hydro-Québec, de la Société d'énergie de la Baie James ou du gouvernement fédéral ou lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, pour le compte d'une municipalité ou d'un gouvernement visés par cet accord.

Inscrire les contrats visés, la saison hivernale et le nom du ministère, de l'organisme ou de la municipalité :
(Sur demande, le fichier pourra exiger copie des contrats)

Saison hivernale année / année	Description du contrat	Ministère / Organisme / Municipalité
1- /		
2- /		
3- /		
4- /		
5- /		

Note relative à l'expérience :

Lorsque l'inscription d'un fournisseur regroupe plus d'une entité juridique, l'expérience déclarée doit appartenir à une seule de ces entités. Précisez quelle entité détient l'expérience : _____

Il n'est donc pas possible de cumuler les expériences acquises par chacune des entités.

Camions

Pour les fins de son inscription, le fournisseur doit déclarer uniquement les camions de déneigement et de déglacage de routes dont il est **propriétaire ou locataire pour une durée d'un an ou plus**, qui sont en bon état de fonctionnement au moment de l'inscription, qui répondent aux spécifications décrites et qui **sont immatriculés à son nom** (entité juridique) auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec ou lorsqu'un accord est applicable, auprès du ministère ou de l'organisme compétent.

Les camions qui seront acceptés (maximum 10) sont ceux qui répondent aux spécifications suivantes :

- disposent d'une capacité minimale en charge de 15 400 kg;
- sont âgés de 20 ans et moins. Pour la saison 2004-2005 les camions de l'année 1984 sont acceptés;
- sont ou peuvent être équipés des outillages requis pour le déneigement et le déglacage de routes, tels que charrue, lame latérale, benne à épandage de sel et d'abrasifs.

Le nombre de camions que je déclare et qui sont conformes à ces critères est de : _____

Je joins **uniquement** les copies des certificats d'immatriculation de ces camions.

Déclaration

Je, soussigné-e, déclare être dûment autorisé-e à signer pour et au nom du fournisseur. Après avoir lu et pris connaissance de toute la documentation qui m'est fournie, en relation avec cette inscription, j'atteste que les renseignements contenus dans tous les documents concernant l'inscription de l'entreprise que je représente sont conformes à la vérité, sachant qu'une fausse déclaration peut être une cause suffisante de l'annulation du fournisseur du Fichier des fournisseurs du gouvernement et une cause suffisante de sanction. J'accepte que l'accès à la liste des fournisseurs inscrits au Fichier soit donné.

De plus, j'autorise le Fichier des fournisseurs à avoir accès, en tout temps, à nos installations afin de s'assurer que les exigences du fichier sont respectées.

Nom En caractère d'imprimerie	Signature	Fonction	Date Année	Mois	Jour
Entité juridique, raison sociale du fournisseur			Ind. rég.	Téléphone	
Adresse commerciale N° rue		Ville	Code postal		

Lorsqu'il y a regroupement d'entreprises, chaque partie constituante doit compléter et signer la déclaration en utilisant le nombre de cases appropriées ci-dessous

Nom En caractère d'imprimerie	Signature	Fonction	Date Année	Mois	Jour
Entité juridique de la partie constituante			Ind. rég.	Téléphone	
Adresse commerciale N° rue		Ville	Code postal		

Nom En caractère d'imprimerie	Signature	Fonction	Date Année	Mois	Jour
Entité juridique de la partie constituante			Ind. rég.	Téléphone	
Adresse commerciale N° rue		Ville	Code postal		

Nom En caractère d'imprimerie	Signature	Fonction	Date Année	Mois	Jour
Entité juridique de la partie constituante			Ind. rég.	Téléphone	
Adresse commerciale N° rue		Ville	Code postal		

ENTREPRENEURS EN DÉNEIGEMENT (fournisseurs)

1. INSTRUCTIONS

1.1 Remplir toutes les sections du formulaire d'inscription 6 et le signer.

1.2 Expédier l'original du formulaire et, s'il y a lieu, les autres documents requis à l'adresse suivante :

Service du fichier
Secrétariat du Conseil du trésor
Édifice H
875, Grande Allée Est, Section 3-B-2
Québec (Québec) G1R 5R8

1.3 A la fin du processus d'inscription, un document intitulé «État du dossier» est expédié au fournisseur, lui confirmant son inscription.

Sur cet « État du dossier », le fournisseur se voit également attribuer un numéro de fournisseur qui facilitera ses communications avec le fichier.

Si vous désirez obtenir plus de renseignements, nous vous invitons à communiquer avec nous au numéro de téléphone suivant : (418) 643-8463.

Sans frais pour l'extérieur de la région de Québec : 1 877 767-2525

Télécopieur : (418) 646-4613.

2. TYPE DE TRAITEMENT

Niveau 1, à la demande du ministère des Transports, le Fichier transmet le nom de tous les fournisseurs inscrits à ce niveau, dans la sous-région où sont prévus les travaux, ainsi que ceux inscrits dans les sous-régions limitrophes qui possèdent le nombre de camions déterminé par le ministère.

Niveau 2, le ministère des Transports procède par appels d'offres publics sur le système électronique d'appel d'offres. Les fournisseurs désirant soumissionner devront au préalable être inscrits au **niveau 2** au fichier des fournisseurs.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Niveau 1, l'entrepreneur doit :

- avoir un établissement situé dans la sous-région d'inscription et;
- avoir, au cours de deux (2) des huit (8) années précédant l'inscription, réalisé des contrats de déneigement et de déglacage de routes pour le compte du ministère des Transports, d'une municipalité, de Hydro-Québec, de la Société d'énergie de la Baie James ou du gouvernement fédéral,

ou

avoir à son service une personne possédant au moins quatre (4) années d'expérience en travaux de déneigement et de déglacage de routes réalisés pour le compte de l'un ou l'autre de ceux-ci.

Niveau 2, l'entrepreneur doit :

- avoir un établissement au Québec ou, dans un des territoires visés par les accords applicables et;

avoir, au cours de cinq (5) des huit (8) années précédant l'inscription, réalisé des contrats de déneigement et de déglacage de routes pour le compte du ministère des Transports, d'une municipalité, de Hydro-Québec, de la Société d'énergie de la Baie James ou du gouvernement fédéral ou lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, pour le compte d'une municipalité ou d'un gouvernement visés par cet accord;

ou, pour un fournisseur déjà inscrit, et qui désire maintenir son inscription,

avoir au cours de cinq (5) des dix (10) dernières années, réalisé des contrats de déneigement et de déglacage de routes pour le compte du ministère des Transports, d'une municipalité, de Hydro-Québec, de la Société d'énergie de la Baie James ou du gouvernement fédéral ou lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, pour le compte d'une municipalité ou d'un gouvernement visés par cet accord.

Pour les niveaux 1 et 2, l'expérience reconnue est celle liée au déneigement et au déglacage de routes uniquement. Le déneigement de terrain de stationnement, de cours intérieures, de chemins d'accès privés ne sont pas des expériences reconnues.